

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2024

Conseil métropolitain du 15 décembre 2023

LA RESTAURATION RAPIDE**Article 4-1 - Cadre festif, évènement entreprise sur l'espace public**Le m²/jour 9,74 €**Article 4-2 – FCN, Parc des expositions de la Beaujoire cadre évènementiel récurrent**Le m²/jour 3,46 €**Article 4-2-1 – Forfait eau (WC) association de commerçant la Beaujoire**

Tarif pour la saison de football (20 matchs) 189,00 €

Article 4-3 – Installation d'un véhicule- Installation d'un véhicule thermique : food-truck, triporteur (m²/jour)Le m²/jour 1,50 €- Installation d'un véhicule non thermique : food-truck, triporteur, vélo cargo (m²/jour)Le m²/jour 1,00 €**Article 4-4 – Constatation d'installation d'un véhicule motorisé ou non pour évènement sans autorisation**Le m²/jour 5,00 €